

COMPTE RENDU

Commission d'Attribution des Places en crèche 14 novembre 2024

Préambule

Les demandes des familles pour un accueil au sein des structures pour la période de janvier à mai 2025 ont été traitées.

41 demandes présentées pour 23 places attribuées (56 %) sur l'ensemble des structures.

Vœux	Nombre de place attribuée
Vœux 1	21
Vœux 2	2
Vœux 3	0

→ Détail des tranches d'âge et des structures d'accueils

Multi-accuei	l de Benfeld	d
--------------	--------------	---

De 0 à 1 ans : 7De 1 à 2ans : 0

De 2 à 3 ans : 0

Multi-accueil de Boofzheim

De 0 à 1 ans : 5De 1 à 2ans : 0

◆ De 2 à 3 ans : 0

Multi-accueil de Erstein

◆ De 0 à 1 ans : 5

◆ De 1 à 2ans : 0

• De 2 à 3 ans : 0

Multi-accueil de Gerstheim

De 0 à 1 ans : 2De 1 à 2ans : 0

◆ De 2 à 3 ans : 0

Micro-crèche de Erstein

◆ De 0 à 1 ans : 2

• De 1 à 2ans : 0

De 2 à 3 ans : 0

Micro-crèche de Witternheim

◆ De 0 à 1 ans : 2

◆ De 1 à 2ans : 0

◆ De 2 à 3 ans : 0

→ Évolution des demandes après la Commission

• Demande attribuée conformément à la demande initiale : 10

• Demande modifiée en accueil partiel : 12

Demande défavorable : 1

• Demande annulée : 1 (annulation à la suite de la proposition d'accueil non conforme à leur demande)

• Demande transférer vers une autre structure : 2

• Demande hors canton: 3

Conclusion

Les membres de la Commission d'Attribution des Places ont pris connaissance des propositions d'accueil et émettent un avis favorable pour 23 demandes (voir la répartition ci-dessus).

Les familles bénéficiant d'un avis favorable pour un accueil en structure ont été contactées par téléphone et recevront un courrier de confirmation pour l'accueil. Les familles disposent de 3 semaines pour procéder à l'inscription de l'enfant au sein de la structure. Au-delà de ce délai, nous estimons que la famille retire sa demande.

Les familles bénéficiant d'un avis défavorable pour un accueil en structure seront informées par courrier avec une orientation vers les Relais Petite Enfance.

S'agissant des demandes annulées à l'initiative des familles, un courrier confirmant la prise en compte de leurs souhaits leur sera adressé.